

ERNÉE — Vue générale - L'Aviateur Allard en plein vol

SITE
PATRIMONIAL
REMARQUABLE

-
ERNÉE

-
PVAP

MAÎTRISE D'OUVRAGE :



PARC D'ACTIVITÉS DE LA QUERMINAIS
BP28 – 53 500 ERNÉE
02 43 05 98 80
www.lernee.fr

MAÎTRISE D'ŒUVRE :



HADÈS, archéologie

DERNIÈRE MISE À JOUR :

Septembre 2023

PVAP

d'
É r n é e

RAPPORT DE
PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC URBAIN,
ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

SEPTEMBRE 2023

ARRET DE PROJET_Délibération du 19.12.2023

AEI

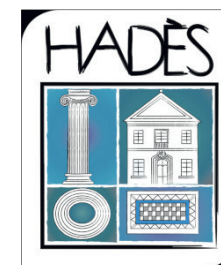
ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME
PATRIMOINE

8, RUE JEAN BAPTISTE CLÉMENT
93310 LE PRÉ SAINT GERVAIS

☎ 01.48.95.48.25

@ contact.aei@aeiagence.com

@ www.aeiagence.com



60-64, RUE REINETTE

33100 BORDEAUX

☎ 5.56.40.22.53 ☎ 5.56.40.26.88

@ contact.atlantique@hades-archeologie.com

@ www.hades-archeologie.com

L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PARC D'ACTIVITÉS DE LA QUERMINAIS
BP28 – 53 500 ERNÉE

☎ 02 43 05 98 80

@ www.lerneer.fr/

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	5	5. ANALYSE DU CONTEXTE PAYSAGER	79
I. Les sites patrimoniaux remarquables (SPR)	6	I. Formations géologiques	80
II. Objectifs de la mission et méthodologie	7	II. Topographie	81
2. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE	13	III. Le paysage à grande échelle	84
I. Géographie	14	IV. Les vues et paysages	85
II. Structure socio-économique du territoire	17	6. ANALYSE DE LA STRUCTURE URBAINE	89
III. Projets d'aménagements et de territoire	18	I. La place de l'eau	90
3. INVENTAIRES ET PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES	23	II. La structure viaire	94
I. Les Monuments historiques	24	III. Les espaces non bâtis	98
II. Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) d'Ernée	26	IV. La place du commerce	112
III. Les protections et inventaires environnementaux	30	V. Les unités urbaines et paysagères	116
IV. Les protections liées à l'eau	31	VI. Analyse typo morphologique	134
4. HISTOIRE URBAINE D'ERNÉE	33	VII. Les typologies architecturales	137
I. Introduction	34	7. SYNTHÈSE ET ENJEUX	151
II. Préhistoire et protohistoire	35		
III. Époque Gallo-Romaine	37		
IV. Époque médiévale	39		
V. Époque moderne	47		
VI. Époque contemporaine	56		
VII. Conclusion	75		

Rapport de présentation réalisé par :

AEI ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME
PATRIMOINE



Justine BISSERIER - Architecte du Patrimoine
Charlotte MISPLON - Architecte des Patrimoines

Céline CHAUVEAU - Archéologue et Historienne



1.

INTRODUCTION

I LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (dite loi LCAP) vise à clarifier et simplifier les outils de protection du patrimoine. Elle crée les Sites patrimoniaux remarquables (SPR), qui se substituent à trois dispositifs préexistants : les Secteurs sauvegardés, les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), l'actuelle protection existante sur la commune d'Ernée.

Une ville, un village ou un quartier peuvent être classés au titre des Sites patrimoniaux remarquables, si leurs conservation, restauration, réhabilitation, ou mise en valeur représentent « au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public » (article L. 631-1 du Code du patrimoine).

Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers, un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

La procédure de création d'un SPR s'effectue en deux temps :

- L'étude préalable : qui permet de proposer le périmètre du futur classement, sur la base d'un argumentaire complet (diagnostic, enjeux, etc.). Cette étape doit aboutir à la décision de classement par le Ministère de la Culture, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA). La notification précise le périmètre du SPR et le(s) outil(s) de gestion prescrit(s).
- L'élaboration de l'outil de gestion du SPR : un Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) et/ou un Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP).

Le décret du 29 mars 2017 modifiant les parties réglementaires des différents codes concernés précise les conditions et les procédures de classement des SPR et d'élaboration des PVAP, notamment :

- la composition de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA), dont la première section est chargée des Sites patrimoniaux remarquables et des abords ;
- la composition de la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

(CRPA), dont la première section est chargée de la protection et la valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier ;

- La procédure de classement et de modifications des SPR, comme la procédure d'élaboration, de révision et de modification du PVAP, ainsi que son contenu.

La présente étude de PVAP sera l'héritage d'une ZPPAUP déjà existante, réalisée par le cabinet Jean-Marie Lépinay en 1997, et annexé à l'arrêté du 27 octobre 2000. Son périmètre ne sera pas révisé pour l'élaboration du PVAP.

Le repérage et l'analyse du patrimoine reposent sur une connaissance fine et qualitative du territoire communal permettant de préciser les caractères spécifiques de son patrimoine architectural, urbain et paysager. Cette approche est double :

- Rétrospective : pour comprendre l'évolution du territoire communal et repérer les multiples traces laissées au cours des époques successives ;
- Prospective : pour identifier les potentialités, les enjeux de mise en valeur de toutes les composantes du patrimoine ernéen.

Pour mémoire, l'outil de gestion est révisé, mais le périmètre de l'ancienne ZPPAUP est conservé pour le PVAP.

1 OBJECTIFS DE LA MISSION ET PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Le déroulement de la présente étude s'est établi suivant trois phases de travail :

a. Phase 1 - Rapport de présentation

L'étude a débuté par l'analyse architecturale, urbaine et paysagère dans le périmètre de l'actuel site patrimonial remarquable. Cette dernière s'établit après plusieurs visites de sites et le recueil de données existantes qui constitue une base de données.

Elle se poursuit par un diagnostic et un état des lieux. Ils portent sur le grand territoire, l'histoire de la ville et de sa formation, les tissus urbains actuels, les typologies et ses différents monuments historiques.

b. Phase 2 - Élaboration du PVAP

Après avoir établi le diagnostic et l'état des lieux de la commune d'Ernée, la phase suivante consiste en l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP). Le périmètre de l'étude étant inchangé avec l'actuel ZPPAUP, la zone de protection est déjà établie. Les enjeux seront traduits dans un règlement.

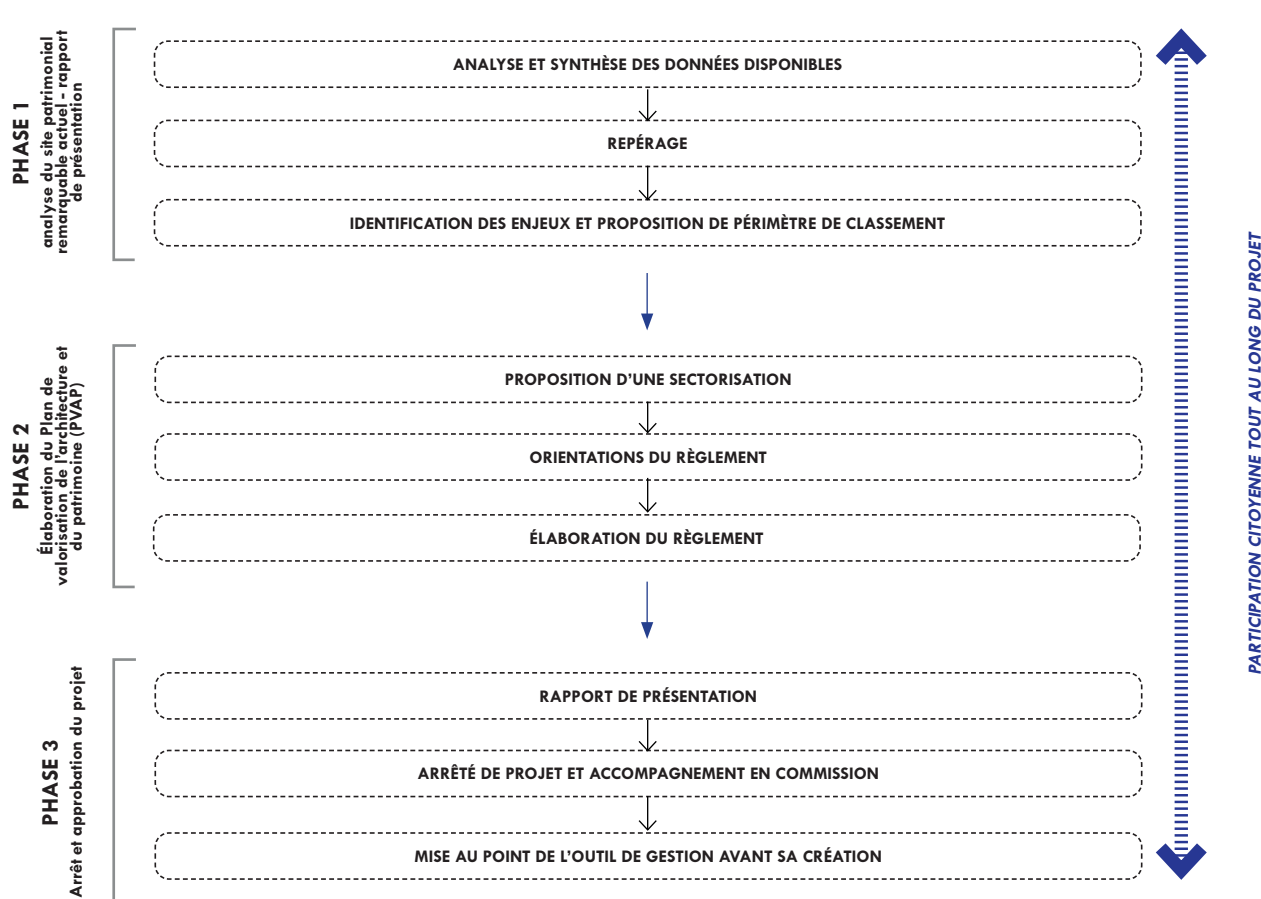
c. Phase 3 - Arrêt et approbation du projet

- Arrêté du projet et commission : La création d'un PVAP nécessite un passage en commission. Il s'agira d'un passage en CRPA (commission régionale du patrimoine et de l'architecture), anciennement appelé CRPS.

- Mise au point de l'outil de gestion avant sa mise à l'enquête publique : il s'agit d'élaborer un document clair et concis permettant de comprendre le périmètre et ses secteurs, ainsi que les prescriptions réglementaires et recommandations associées.

Les remarques récoltées après l'enquête publique, et l'avis du préfet, seront prises en compte pour les dernières modifications du PVAP.

- Une exposition, une balade urbaine et deux concertations citoyennes seront organisées tout au long de l'étude.



2 COLLECTE DES DONNÉES

La première mission de l'étude a consisté en une collecte des données : les publications, les études, l'iconographie et la cartographie sur la ville. Pour élaborer un diagnostic complet, deux sources sont essentielles : le terrain et la constitution d'une base de données.

Cette phase de collecte des données a pour objectifs :

- d'établir une bibliographie non exhaustive sur l'histoire urbaine et l'évolution d'Ernée
- de recueillir les ouvrages spécifiques traitant des éléments importants du patrimoine
- de recueillir des documents cartographiques et iconographiques sur les différentes périodes historiques.

Il s'agit en outre de prendre connaissance de l'histoire de la ville afin de mieux comprendre cette dernière.

Deux types de sources sont à distinguer :

- Les sources primaires : collectées auprès des archives et sur le terrain (observation directe)
- Les sources secondaires : études, publications, etc.

De nombreux ouvrages et documents ont été consultés dans le cadre de cette étude. Les versions papier du règlement en vigueur se situent à l'UDAP53 de Laval, elles ont été consultées. Les autres documents ont été recherchés dans les bases de données numériques, les archives numérisées des Archives Départementales de la Mayenne (AD 53), au service de l'inventaire de Mayenne et au service régional de l'archéologie des Pays de la Loire. Les documents disponibles à la bibliothèque de l'inventaire des Pays de la Loire ont également été dépouillés.

Le travail principal concernant l'histoire d'Ernée est celui de la famille Delaunay. Les trois frères (Edouard, Léon et René) ont activement retracé l'histoire locale à partir de la fin du XIXe siècle. L'aîné (Edouard) publie des *Études historiques sur Ernée avant la Révolution dès 1879*. Léon rédige des *Notes historiques sur Ernée* en 1903. Edouard et son frère cadet René collaborent sur *les Recherches sur la ville et le Pays d'Ernée* qu'ils publient entre 1903 et 1908 par thème (les temps préhistoriques, gallo-romaine et gallo-franque, Ernée pendant la Révolution, le baillage, les impôts, les corporations). René Delaunay reprend ces thèmes et complète ces ouvrages en publiant *une Histoire de la ville et du Pays d'Ernée* en cinq fascicules entre 1924 et 1940. Ces derniers ont été rassemblés et réédités en 2001. Il faut également citer le travail de Dom Charles Le Coq sur *Notre Dame de Charné*, publié en 1913 et réédité en 2004, qui retrace l'évolution d'Ernée et de Charné.

Le cadastre ancien (AD 53, 3P2691/31 à 48) ainsi que les états de sections (AD 53, 3P846, datés de 1812), tous deux numérisés et disponibles sur le site des archives départementales de la Mayenne fournissent un état des lieux de la ville au début du XIXe siècle et les plans de détails les plus anciens connus pour la ville.

La monographie communale de 1899 portant sur Ernée (également numérisée sur le site des archives départementales de la Mayenne) apporte de précieuses informations sur l'histoire et la vie ernéenne à la fin du XIXe siècle ainsi qu'un plan de la ville avec les rues anciennes.

Le Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'Abbé Angot, dont les trois premiers tomes sont publiés entre 1900 et 1903, et le quatrième en 1910, a été consulté en version électronique (toujours sur le site des archives départementales de la Mayenne). Les entrées sur le canton et la ville d'Ernée (histoire et institutions), la rivière l'Ernée, Saint Ernée, Pannard, Charné et Surgoin ont fait l'objet d'un dépouillement systématique.

Un ouvrage de Robert Amiard publié en 1972, *Ernée à travers les âges*, retrace également l'évolution de la ville par grande période historique et par siècle. L'époque contemporaine d'Ernée est également saisie dans l'ouvrage de J. Omnès et J. Cousin sur l'industrie de la chaussure dans la ville.

Le dépouillement des bases de données en ligne (Persée et Gallica) a livré un grand nombre de résultats, notamment dans le Bulletin de la Commission historique et Archéologique de la Mayenne (entre 1878 et 1922), ainsi que dans les rapports et délibérations du Conseil Général de la Mayenne (entre 1879 et 1936).

Des articles spécialisés concernant Ernée ont également été consultés, en ligne et en bibliothèques. Sans être exhaustifs, nous pouvons citer les travaux de G. Aubin, G. Verron et F. Treinen, G. Kerdivel, J. Naveau portant principalement sur la préhistoire ainsi que l'article d'A. Renoux sur les XIIe et XIIIe siècles.

Les divers ouvrages et articles de presse généralistes ou les guides touristiques portant sur la Mayenne ont également été dépouillés ainsi que le dictionnaire « Flohic » recensant le Patrimoine de Communes pour la Mayenne.

L'important fonds de cartes postales anciennes numérisées par les archives départementales de la Mayenne a fait l'objet d'un dépouillement systématique de toutes les vues concernant Ernée, plus de 200 cartes postales ont ainsi été visualisées.

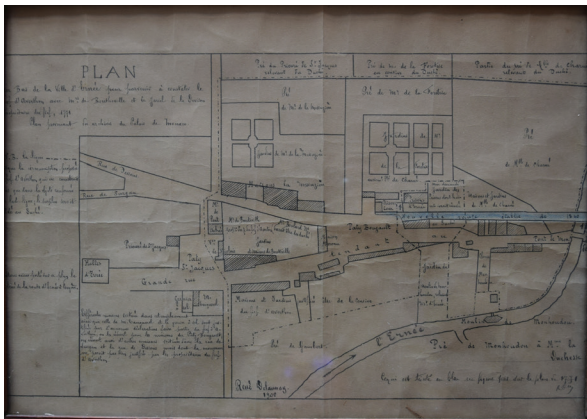
Le fonds du service régional de l'Archéologie des Pays de la Loire recense une petite documentation sur les 12 entités archéologiques présentes sur la commune d'Ernée.

La synthèse de l'histoire urbaine proposée lors de l'élaboration du PVAP différant d'une étude documentaire complète, aucun dépouillement d'archives n'a été réalisé. Cependant,

3 SOURCES

une consultation des inventaires a été réalisée sur le site des archives départementales de Mayenne, et les (très) nombreux résultats ont été listés et explorés.

Une visite a été effectuée au musée d'Ernée. Elle a notamment permis l'observation d'un plan réalisé par R. Delaunay en 1900, reproduisant un plan du bas de la ville de 1771, conservé aux archives du palais de Monaco. Ce plan est l'un des rares documents iconographiques anciens connus pour la ville, il permet de saisir la disposition des bâtiments situés à l'ouest de la ville, entre les Halles et l'extrémité de la ville au démarrage de la route de Fougères. Il est dressé pour déterminer les possessions appartenant au fief d'Averthon.



Plan du bas de la ville d'Ernée pour parvenir à constater le fief d'Averthon
Archives du Palais de Monaco 1771, recopié par R. Delaunay en 1900, conservé au musée d'Ernée, Cliché C. Chauveau, Hadès 2022

Enfin, dans une volonté de collaboration et d'inscription au sein d'un territoire et pour connaître les acteurs actuels de l'histoire d'Ernée. Les historiens locaux Monique Lebreton, Marc Betton, Corentin Poirier-Montaigu et l'association « Art Patrimoine Environnement du Pays de l'Ernée et du bocage Mayennais » ont été consultés afin d'échanger avec eux et de discuter des points clefs et des éléments faisant la singularité d'Ernée, qui devraient selon eux apparaître impérativement dans le PVAP.

Ce travail de recherche documentaire, confronté à l'enquête de terrain et aux réalités du site, permet de caractériser les processus d'évolution de la ville et d'en mesurer les effets aux différentes échelles spatiales (territoire, paysage, ville, bâti). Dans le cadre de la réalisation de la présente étude, la collecte des données a été réalisée par le bureau d'investigation archéologique HADES pour la partie de l'histoire urbaine de la commune et épaulée par l'agence AEI, agence d'architecture du patrimoine.

a. Fonds d'archives

- Archives départementales de la Mayenne
- Service de l'inventaire de Mayenne
- Service régional de l'archéologie des Pays de la Loire
- Bibliothèque de l'inventaire des Pays de la Loire
- Musée communal d'Ernée

b. Bibliographie

- Commune d'Ernée, Fonds documentaire du Service Régional de l'Archéologie des Pays de la Loire, DRAC des Pays de la Loire, Nantes
- Fonds documentaire du service de l'Inventaire des Pays de la Loire, Hôtel du département de Mayenne, Laval
- Aubin 1972 : Aubin (G.), *Découverte de deux monnaies namnètes à Ernée (Mayenne)*. In : *Annales de Bretagne*, Tome 79, numéro 1, 1972. pp. 159-165
- Angot 1995 : Angot (Abbé), *La Mayenne illustrée au temps des chemins de fer*, Laval, Siloë, collection La Mémoire Retrouvée, 1995
- Boisberranger 1985 : Boisberranger (J. du), *Ernée, une ville aux frontières de la Bretagne et de la Normandie, Vieilles Maisons Françaises*, 1985, p.52-55
- Bouton 1974 : Bouton (A.), *Le Maine : histoire économique et sociale au XIXe siècle, l'aube des temps nouveaux dans le Maine*, Monnoyer, Le Mans, 1974
- Bouton, A., 1970 – *Le Maine, histoire économique et sociale, XIVe, XVe, XVIe, Les ruines de la Guerre de Cents ans, Les classes sociales de la Renaissance, Les déchirements des luttes religieuses*, Le Mans, Impr. Monnoyer, 1038 p. [p. 486]
- Bouton, A., 1973 – *Le Maine, histoire économique et sociale, XVIIe-XVIIIe siècles, l'administration de l'ancien régime, ses classes sociales – ses misérables, Mayenne*, Impr. Floch, 649p. [p. 59, 71, 74, 92, 216, 264, 266, 268, 316, 360, 403]

- Bouton, A., 1974 – *Le Maine, histoire économique et sociale au XIXe siècle, La marche vers les Lumières et la révolution, Les transformations de l'agriculture, L'évolution industrielle, L'ère des notables – La démographie, Le développement des villes*, Mayenne, Impr. Floch, 545 p. [p. 12, 17, 82, 90, 103, 143, 146, 198, 207, 219, 300, 342, 345, 349, 355, 379, 390, 444-446]
- Bouton, A., 1976 – *Le Maine, histoire économique et sociale. Des origines au XIVe siècle. II. Le Moyen Âge*, Mayenne, Impr. Floch, 757 p. [p. 575]
- Bouillot 1984 : Bouillot (R.), Michel (D.), Derrin (R.), Ballayer (R.), Pichot (D.), Salbert (J.) *La Mayenne des origines à nos jours, Saint-Jean-d'Angély*, Éditions Bordessoules, 1984
- Cousin, Omnes 1989 : Cousin (J.), Omnès (J.), *Ernée, des usines et des hommes, l'industrie de la chaussure à Ernée*, l'Oribus, n°31, décembre 1989
- Delaunay 1879 : Delaunay (E.), *Études historiques sur Ernée avant la Révolution*, Imprimerie Léon Moreau, rue du lieutenant 2, Laval, 1879
- Delaunay 1903a : Delaunay (L.), *Notes historiques sur Ernée*, imprimerie Isoré Crestey, rue Gasselinais, Ernée, 1903
- Delaunay 1903b : Delaunay (E. et R.), *Recherches sur la ville et le pays d'Ernée (temps préhistorique, périodes gallo-romaine et gallo-franque)*, imprimerie Isoré Crestey, rue Gasselinais, Ernée, 1903
- Delaunay 1905a : Delaunay (E. et R.), *Recherches sur la ville et le pays d'Ernée, le baillage*, imprimerie Isoré Crestey, Ernée, 1905
- Delaunay 1905b : Delaunay (E. et R.), *Recherches sur la ville et le pays d'Ernée, Ernée pendant la révolution*, imprimerie Isoré Crestey, Ernée, 1905
- Delaunay 1908 : Delaunay (E. et R.), *Recherches sur la ville et le pays d'Ernée – Ernée I. Les impôts avant 1789, II. Les corporations*, imprimerie-Librairie Isoré Crestey, Ernée (Mayenne), 1908
- Delaunay 1924 : Delaunay (R.), *Histoire de la ville et du Pays d'Ernée (Mayenne), depuis les temps reculés jusqu'à l'année 1900*, Fascicule I, Imprimerie Moderne, Nicolas, Renault and Cie, Poitiers, 1924
- Delaunay 1929 : Delaunay (R.), *Histoire de la ville et du Pays d'Ernée (Mayenne), depuis les temps reculés jusqu'à l'année 1900*, Fascicule II, Imprimerie-librairie Goupil, Laval, 1929
- Delaunay 2001 : Delaunay (R.) ; *Histoire de la ville d'Ernée*, 3e édition revue et corrigée, Éditions régionales de l'ouest, Mayenne, 2001
- Flohic 2002 : Flohic (J.-L.) (dir.), *Le patrimoine des communes de la Mayenne*, Flohic éditions, 2002
- Kerdivel 2018 : Kerdivel (G.), *Un état du Néolithique dans les Pays de la Loire, in 303 Préhistoire*, volume 150, 2018
- Kerdivel, Hamon 2021 : Kerdivel (G.), Hamon (G.), *Le mobilier de l'allée couverte de la Tardivière à Ernée (Mayenne) : relecture et perspective*, in *La Mayenne, Archéologie et Histoire*, 2001, publication numérique : <https://archives.lamayenne.fr/publication/le-mobilier-de-lallee-couverte-de-la-tardiviere-erne-mayenne-relecture-et-perspectives>
- Le Coq 2004 : Dom Le Coq (C.), *Notre-Dame de Charné*, Mayenne, Éditions régionales de l'ouest, 2004 (première édition en 1913)
- LE MEUR Nelly avec coll. GAILLARD Caroline et LETERREUX Colette, 2020 – *Le mégalithisme. Le mégalithisme dans le département de la Mayenne. État des lieux*. Direction régionales des affaires culturelles des Pays de la Loire, Service régional de l'archéologie, Imp. Pollina, Chanais (85), 104 p. (page 21, 40 et 75)
- Macé 1982 : Macé (G.), *Un département rural de l'ouest : la Mayenne*, Joseph Floch éditeur, Mayenne, 1982
- Mayenne 1953 : *Chambre de commerce de Laval et de la Mayenne, La Mayenne industrielle, commerciale et touristique*, 1953
- Monographie Communale de 1899, *Ernée*, Archives Départementales de la Mayenne, MS 80/13-1
- Naveau 2007 : Naveau (J.), *Les sculptures mégalithiques*, in *La Mayenne, Archéologie-Histoire*, n°30, 2007, p. 30-41
- Renoux 2009 : Renoux (A.), *Châteaux, maisons fossoyées et baronnie dans le comté du Maine au XIIe-XIIIe siècle*, In Aurell (M.), Boutouille (F.) (dir.), *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c. 1150-1250)*, Ausonius éditions, Pessac, 2009, p. 225-253
- Rezé 1988 : Rezé (J.), *Aimer la Mayenne*, éditions Ouest-France, 1988
- SAHM 2000, *Excursion du 21 mai 2000*, Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, document dactylographié
- Verron, Treinen 1968 : Verron (G.), Treinen (F.), *Un campaniforme inédit dans le Maine*. In : *Bulletin de la Société préhistorique française. Études et travaux*, tome 65, n°2, 1968. pp. 515-523 ;
- PICHOT Daniel, 1995 – *Le Bas-Maine du Xe au XIIIe siècle : étude d'une société. La*

Mayenne : Archéologie, Histoire – supplément n° 7, 455 p. (page 137, 233, 235, 248, 249, 301, 302, 382, 387, 394 et 395).

- PLUi - rapport de présentation, 2019
- Portrait environnement de territoire, Communauté de communes de l'Ernée, 2017.

c. Personnes ressources

- Historiens locaux Monique Lebreton, Marc Betton, Corentin Poirier-Montaigu
- Association « Art Patrimoine Environnement du Pays de l'Ernée et du bocage Mayennais »

d. Site web (consulté entre janvier et juin 2022)

- Géoportail
- Atlas du patrimoine
- Site de la mairie d'Ernée
- Site de la Communauté de communes de l'Ernée
- Site de l'INSEE
- <https://monumentum.fr/allée-couverte-dite-tardiviere-pa00109502.html>
- <https://monumentum.fr/chapelle-charne-pa00109503.html>
- <https://monumentum.fr/dolmen-contrie-rocher-pa00109504.html>
- <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00109502> (allée couverte de la Tardivière)
- <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00109504> (dolmen de la Contrie du rocher)
- <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00109503> (chapelle de Charné)
- Version numérique du dictionnaire de l'abbé Angot >> <http://angot.lamayenne.fr/>



2 .

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

I GÉOGRAPHIE

1 PRÉSENTATION D'ERNEE

Située au Nord-Ouest du département de la Mayenne, entre Fougères (24km) et Mayenne (20km), Ernée est une commune de taille moyenne accueillant en 2019, 5 717 habitants. Elle se trouve aux portes des Pays de la Loire, dans la vallée de l'Ernée, rivière traversant le centre bourg.

Le territoire communal occupe une superficie de 3.4 hectares sur un plateau bocager.

Sa position géographique, au carrefour de voies importantes reliant la Bretagne et la Basse-Normandie en fait un atout stratégique séculaire.

Ernée fait partie de la Communauté de communes de l'Ernée, située au cœur du bocage Grand-Ouest, elle en est le pôle structurant. La Communauté de communes de l'Ernée regroupe quinze communes sur 485 km² : Andouillé, Chailland, Ernée, Juvigné, La Baconnière, La Bigottière, La Croixille, La Pellerine, Larchamp, Montenay, Saint-Denis-de-Gastines, Saint-Germain-le-Guillaume, Saint-Hilaire-du-Maine, Saint-Pierre-des-Landes et Vautorte.

Ernée est la commune la plus peuplée et dense avec 159.3 habitants /km².

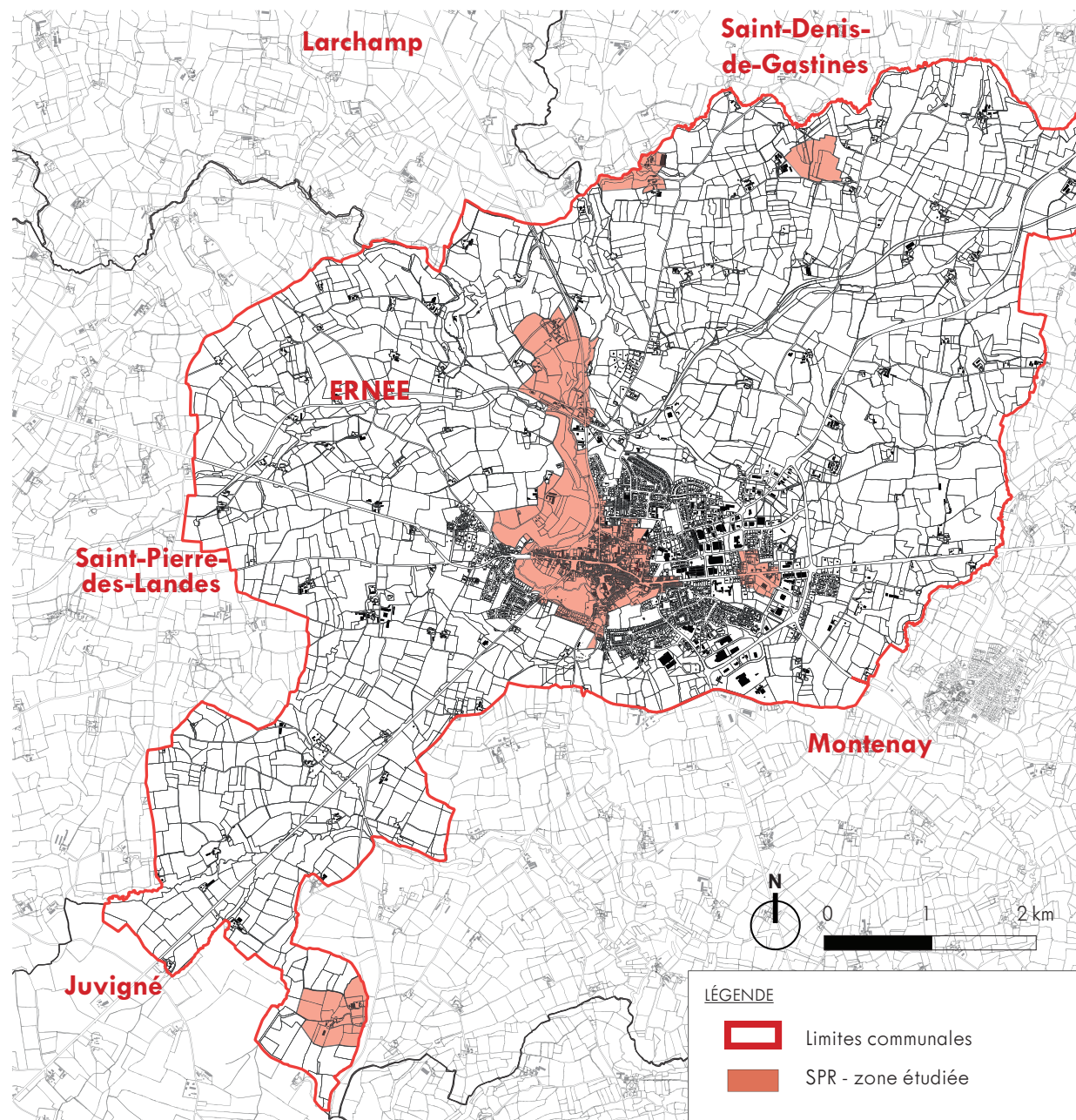
Des labels nourrissent la volonté de dynamisme de la commune, tels que les «Villes et villages fleuris», ou encore «3 sourires et 4 flammes». La commune fait également partie du programme national des «Petites villes de demain».

Ernée est contournée par la départementale D31 et traversée par la nationale N12 et qui relie principalement Ernée à Fougères et Mayenne et aux autres communes alentours.

La ville est délimitée sur sa partie ouest par un cours d'eau : l'Ernée, affluent de la Mayenne. La commune est traversée par de nombreux cours d'eau présents dans cette vallée de l'Ernée.

Le climat de cette commune est un climat type océanique, qui se définit par des températures plutôt constantes tout au long de l'année (doux en hiver, tempéré en été).

Carte de la commune et son périmètre de SPR, Agence AEI, 2022.



2 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

La ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) de 1997 a établi un périmètre de protections qui est conservé dans cette réfection de l'outil de gestion.

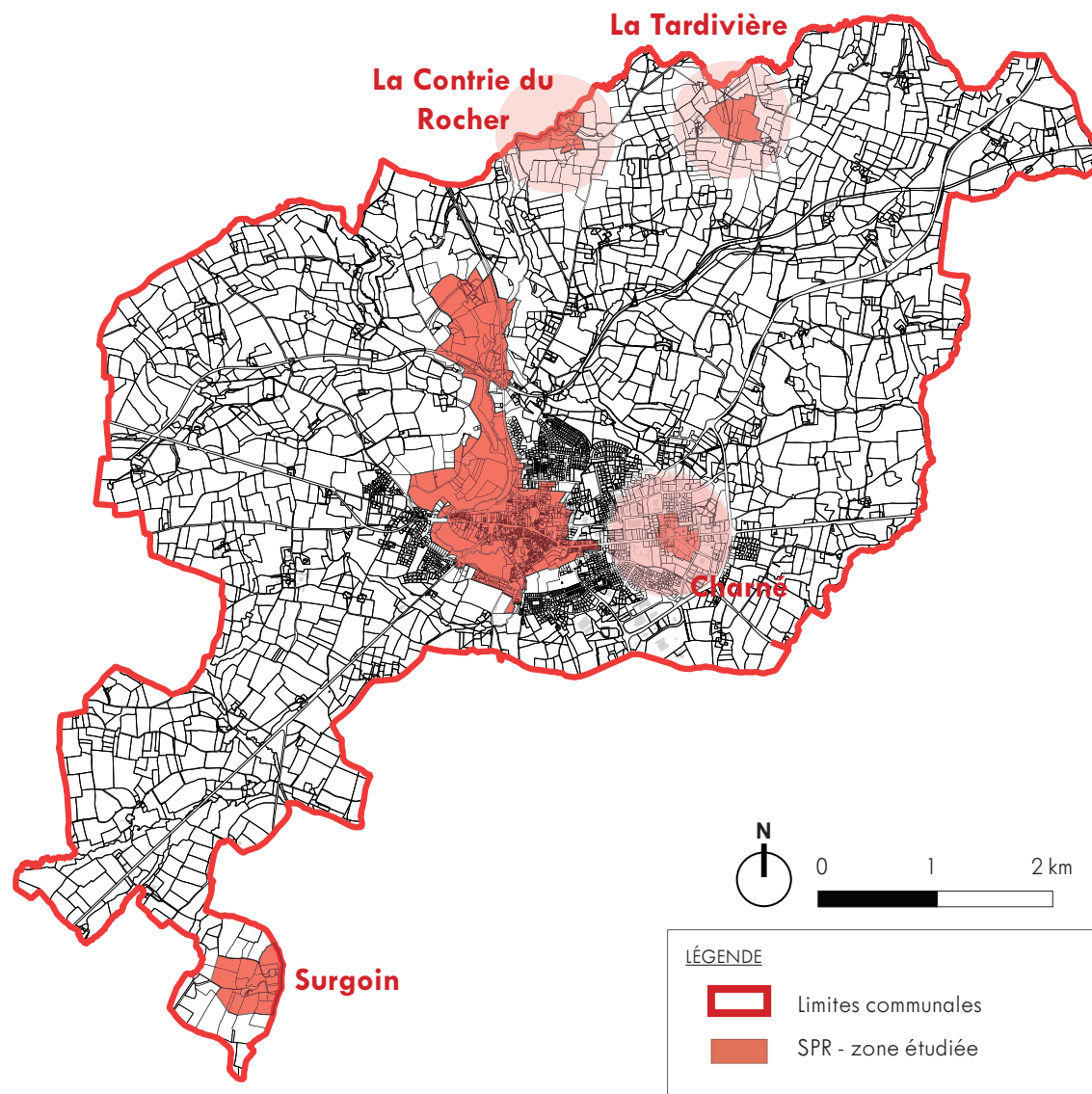
Il comprend cinq secteurs distincts :

- Un grand secteur couvrant le centre-ville et les pentes de la vallée de l'Ernée, au nord,
- Quatre petits secteurs dispersés sur le territoire faisant souvent référence à un monument historique : Charné, Surgoin, La Tardivière et La Contrie du Rocher.

La délimitation de ces secteurs est le résultat du repérage et de l'analyse des éléments du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Ernée, méritant une protection et une mise en valeur, effectué par le bureau d'étude de 1997. Ils subsistent aujourd'hui dans la poursuite de protection du patrimoine, enclenché plus de 25 ans.

Les motivations de ce périmètre sont de trois ordres :

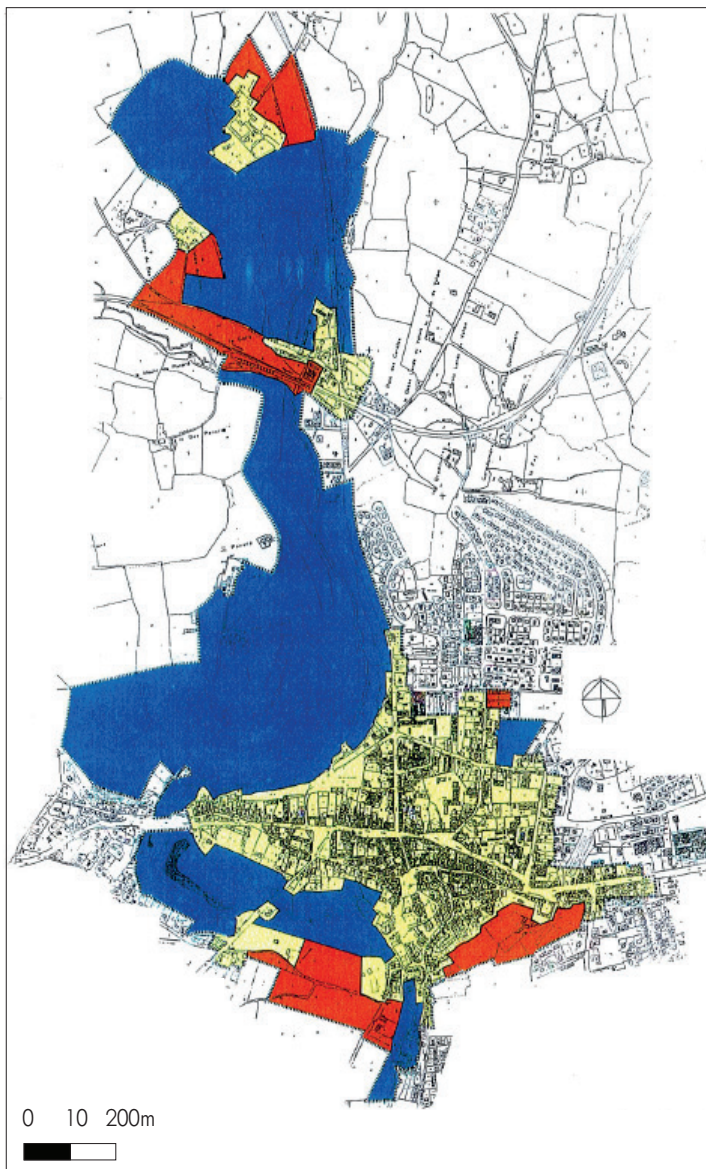
- Au titre du patrimoine architectural, le périmètre protège les trois monuments historiques de la commune : la chapelle de Charné et son cimetière, et deux dolmens (celui de la Tradivière et de la Contrie du Rocher). Le centre-ville regroupe de nombreux édifices patrimoniaux, notamment de belles demeures du XVIII^e siècle, mais également les châteaux et dépendances de Vahais et celui de Surgoin. Le périmètre englobe également des architectures rurales traditionnelles.
- Au titre du patrimoine urbain ; à l'échelle du centre-ville, le périmètre (celui de la zone principale) protège les tracés encore visibles de l'organisation de la ville ; rues et place, anciens alignements, murs de clôture, parcs anciens et alignements d'arbres.
- Au titre du patrimoine paysager, afin de protéger les paysages typiques de la vallée de l'Ernée, ses points de vue et la silhouette générale du paysage.



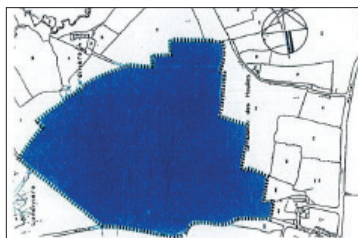
Source : Rapport de présentation de la ZPPAUP

Carte de la commune et son périmètre de SPR, Agence AEI, 2022.

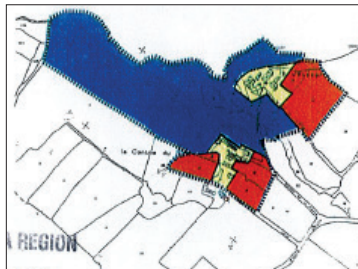




Carte du rapport de présentation de la ZPPAUP



Dolmen de la Tardivière



Dolmen de la Contrie du Rocher



Charné



Surgoin

La délimitation de ces secteurs définis lors de l'étude de la ZPPAUP d'Ernée en 1997 n'est pas réinterrogée et se justifie selon trois secteurs ; les zones bâties, les zones naturelles de protection absolue (préservation des écrans paysager) et les zones de protections visuelles (qui permet toutefois l'évolution du territoire).

Les quatre «poches» ont les mêmes enjeux, elles regroupent :

- La zone principale et la plus étendue regroupe le centre-ville et en partie Nord, le quartier de la Gare, le moulin du Val, et le château Vahais (bâtiment principal et dépendances)
- Le dolmen de la Tradivière protège son site, proche du ruisseau du Bois Béranger
- L'Église de Charné et le dolmen de la Contrie du Rocher sont des Monuments historiques et leurs abords protègent des bâtiments caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle de la région.
- À Surgoin : Le château et dépendances

LÉGENDE

- Secteur A - Zones bâties
- Secteur B - Zone de protection absolue
- Secteur C - Zone de protections visuelles (constructions sous conditions)

II STRUCTURE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Source : INSEE, dossier complet de la commune d'Ernée paru le 21/03/2022

La commune d'Ernée accueille en 2018, 5 712 habitants pour 2 582 ménages. Son territoire est dense de 156,4 hab/km².

1 PROFIL DE LA POPULATION

Les tranches d'âge sont assez équilibrées. Néanmoins, les personnes âgées de 60 à 75 ans sont les plus nombreuses avec 19,1%, la tranche d'âge de 0 à 14 ans représentent 16,7%.

La population est assez stable, en 1968, Ernée comptait 5 146 habitants, elle en compte aujourd'hui 5 712. Ernée abrite plus de femmes (2959) que d'hommes (2 753) dont 104 femmes de plus de 90 ans.

2 LOGEMENTS

D'après l'Insee (2018), sur 2 957 logements, 2 582 logements sont occupés en tant que résidences principales, 54 sont des logements secondaires (l'équivalent de 2,2%). Toutefois, 311 logements sont vacants (soit près de 10,5%).

La pérennité des habitants dans leur logement est importante puisque 57,5% des habitants y résident depuis au moins 10 ans, 24,7% y sont depuis plus de 30 ans.

64,4% des résidents sont propriétaires contre 34,7% de locataires.

Dans les résidences principales, les logements sont principalement de grandes résidences de cinq pièces et plus (43,9%). Les quatre pièces représentent 28,4%. Le nombre moyen de pièces des résidences principales s'élève à 4,6 pièces pour les maisons, et 2,8 pièces pour les appartements.

a. Des logements vieillissants

34,9 % des résidences principales en 2018 se sont construites entre 1971 à 1990, 19,1% sont antérieures à 1945. Le parc immobilier d'Ernée est donc globalement ancien. Seuls 9,3% des résidences principales de la commune ont été construites entre 2006 et 2015.

44,6% des logements sont chauffés tout à l'électrique, ce qui va poser des problématiques thermiques et de fourniture d'énergie à l'avenir.

b. Tourisme

Ernée compte 14 chambres d'hôtes regroupées en un équipement de 3 étoiles ; l'hôtel du Grand Cerf. La commune accueille 6 emplacements de campings en 2022.

3 EMPLOIS

La population ernéenne est en grande partie retraitée avec 42,6% de la population.

Les ouvriers et les employés sont les catégories socioprofessionnelles les plus représentatives de la population active avec respectivement 31,8% et 30,1%. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures s'élève à 23,1%. Les agriculteurs exploitants ne sont que 2,1%.

En 2020, 5,3% de la population était au chômage. La moyenne nationale en 2018 s'élevait à 9,1%. Le chômage est donc moins important à Ernée que sur le territoire français en moyenne.

44% des ménages sont fiscalement imposés en 2019.

Enfin l'équilibre entre les naissances et les décès n'est pas équitable. On compte 38 naissances domiciliées contre 99 décès domiciliés à Ernée. La part des décès augmente au fil des années alors que celle des naissances a tendance à baisser.

Ernée possède de nombreux commerces et équipements.

4 TRANSPORT

Ernée est au carrefour de trois axes principaux :

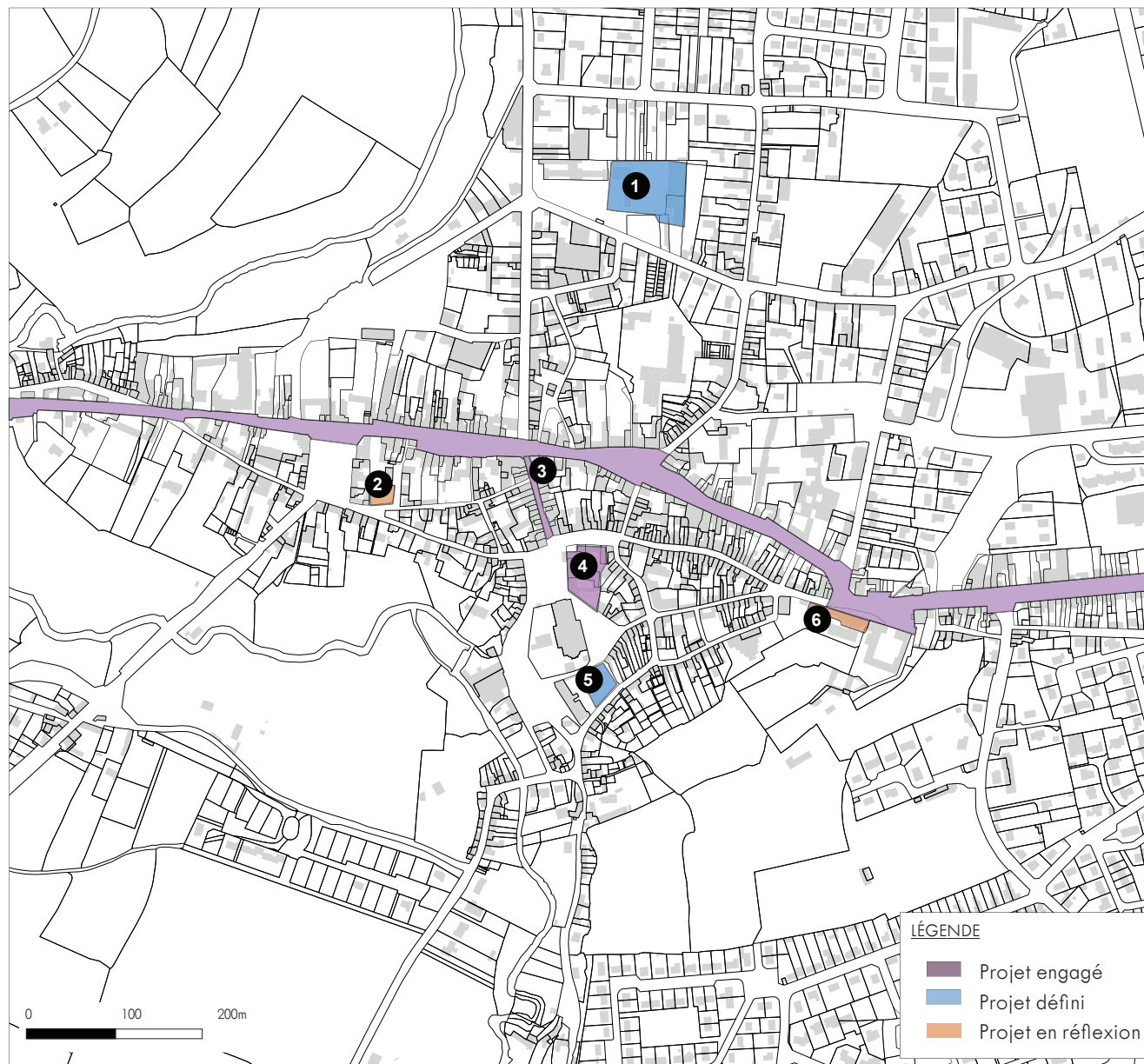
- la RN 12 qui la place à égale distance de Fougères (Ille-et-Vilaine) et Mayenne, à savoir 20 kilomètres
- la RD 31 qui la relie à Saint-Hilaire-du-Harcouët (Manche) et Landivy au nord, et à Chailland et Laval au sud ;
- la D 33 qui relie Ernée à Vitré (Ille-et-Vilaine)

La moitié des habitants possède une voiture, et 34,8% en possèdent au moins deux ou plus. Au total, 85,4% des habitants de la commune possèdent au moins une automobile. 68,2% ont également accès à un emplacement réservé au stationnement. L'équipement automobile est essentiel dans une commune rurale telle qu'Ernée et participe à la vitalité de la commune.

La ligne de TER SNCF, reliant Laval à Fougères et desservant Ernée, a été supprimée en 2018.

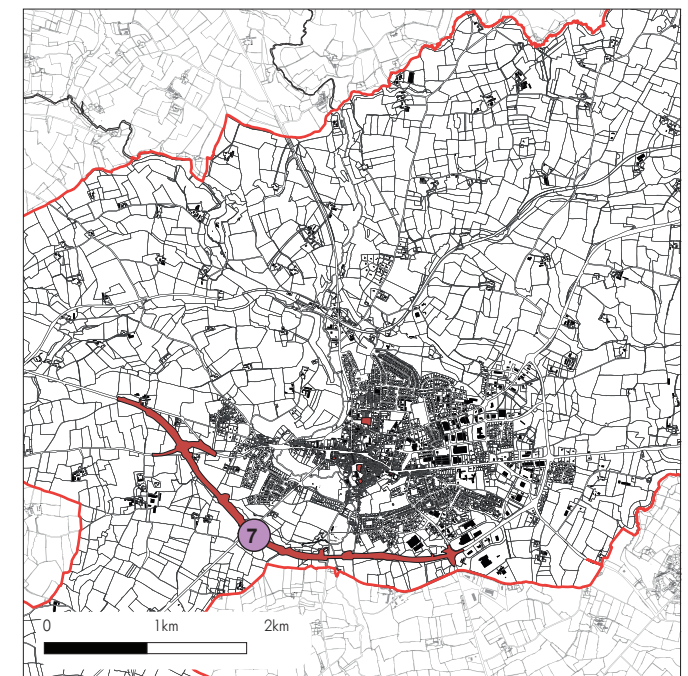
Un bus du réseau régional Aléop relie la commune à Mayenne et Laval (lignes 104, 105 et 116).

III PROJETS D'AMÉNAGEMENTS ET DE TERRITOIRE



Carte des projets en cours et à venir de la commune

- ① LADAPT (foyer de vie, logement sénior en RDC, démolition du site existant)
- ② Opération d'habitat, projet à l'arrêt en attente de la révision du règlement de l'ancienne ZPPAUP
- ③ Scénographie prévue (terrasses, mobilier urbain, visibilité des commerces...)
- ④ Projet de Pôle culturel (médiathèque, école de musique et cinéma)
- ⑤ Projet de parking de deux niveaux afin de répondre aux futurs besoins de stationnement du pôle culturel
- ⑥ Friche patrimoniale repérée
- ⑦ Réappropriation du centre-ville et de ses places grâce à la déviation par le sud de la RN12



1 PROJETS

a. Espaces publics

- Rue Nationale, scénographie de rue

Le projet vise à la requalification de la rue et de ses commerces par l'aménagement de terrasses, l'installation de mobiliers urbains, afin de mettre en valeur et concourir à la visibilité des commerces, notamment depuis la RN12.

État d'avancement : Projet engagé, à court terme, acteur : Ville d'Ernée



Visuels pour la rue Nationale, Étude urbaine et de revitalisation du centre-ville d'Ernée, Atelier d'architecture et d'urbanisme Thierry Roty / ARCAM/ LEBER /CERCIA / Alizés / SERVICAD, 2019

b. Mobilités

- Déviation et modification du tracé de la RN12

Le projet de déviation et de modification du tracé de la RN12 s'effectue par le sud de la commune. Le projet comporte la création d'une voirie neuve bidirectionnelle avec créneaux courts de dépassement entre la RN 12 à l'ouest d'Ernée et le giratoire de la RD 31/route de Laval au sud d'Ernée, des aménagements de la RD 31 Sud-Est entre le giratoire RD 31/ route de Laval et le giratoire RD 31/ RD 107/ RN 12 à l'Est d'Ernée, et d'ouvrages liés au fonctionnement de l'infrastructure. Des mesures environnementales incluant les mesures compensatoires sont programmées.

Source : Présentation de l'enquête publique.

c. Îlots en cours de mutation

- Opération d'habitat intergénérationnel (Foyer de vie, logement seniors en RDC et logement LADAPT) /1

Une opération d'habitat pour projet intergénérationnel regroupant une quarantaine de logements, une salle commune et une extension multi accueil est lancé sur la commune avec une réelle volonté d'y intégrer des logements seniors en rez-de-chaussée. Le projet s'installera sur un site existant préalablement démoli.

État d'avancement : Projet défini, à moyen terme, acteur : Habitat Mayenne et Ville d'Ernée



Proposition pour les 15 logements, Étude urbaine et de revitalisation du centre-ville d'Ernée, Atelier d'architecture et d'urbanisme Thierry Roty / ARCAM/ LEBER / CERCIA / Alizés / SERVICAD, 2019

- Opération d'habitat /2

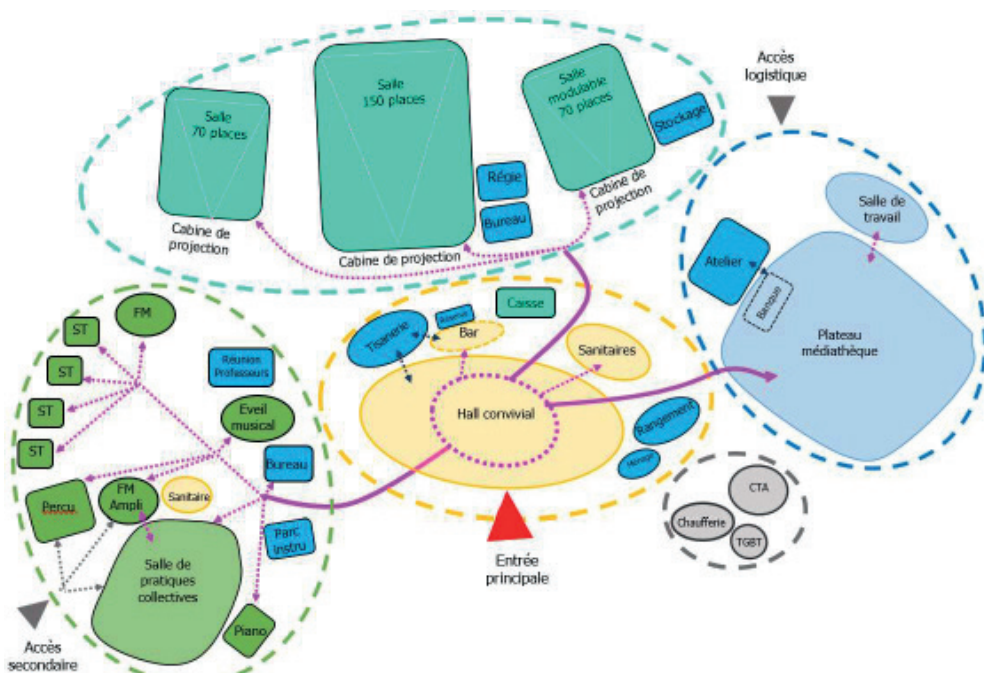
De même, une opération d'habitat prévue par le bailleur Mayenne Habitat est en réflexion. Le projet est à l'arrêt en raison des contraintes trop fortes liées à l'actuel règlement du SPR. Mayenne Habitat est en attente de la révision du règlement de la SUP.

État d'avancement : Projet en réflexion, à long terme, acteur : Habitat Mayenne

- Pôle culturel

La commune d'Ernée souhaite introduire de nouveaux projets au langage architectural contemporain en cœur de la vieille ville. La création d'un pôle culturel regroupant une médiathèque, une école de musique puis un cinéma est un projet porté par la Communauté de communes de l'Ernée dans une logique de revitalisation urbaine. L'îlot concerné par le projet est situé à la confluence de la place de l'église et la place Mazarin.

État d'avancement : Projet engagé, à moyen terme, acteurs : Ville d'Ernée et CC de l'Ernée



Étude de faisabilité, Crescendo conseil, 2019.

- Projet de parking des Châtelets (stationnement du pôle culturel)

Une aire de stationnement d'une quarantaine de places afin de répondre aux futurs besoins en stationnement pour le pôle culturel a été défini. Ce projet nécessitera une démolition d'un bâtiment existant.

État d'avancement : Projet défini, à moyen terme, acteur : Ville d'Ernée

Réflexion sur des édifices patrimoniaux

- Friche patrimoniale de l'ancien hôpital Saint-Antoine

La friche patrimoniale de l'ancien hôpital, propriété de la ville d'Ernée a été repérée. En état d'abandon, une réflexion est en cours sur le devenir de ce site. Des travaux afin d'assurer le clos et couvert vont être entrepris.

État d'avancement : Projet en réflexion, à long terme, acteur : Ville d'Ernée



Photographies de l'ancien hôpital Saint-Antoine, CC de l'Ernée

d. Réflexion sur le grand territoire

- L'assemblée du bocage

« La Mayenne en action pour le bocage, enjeux d'aujourd'hui et de demain » - Agri53, journal du 1er avril 2022, article de Guillaume Murin.

Face aux enjeux de préservation et de restauration du bocage mayennais, le Conseil départemental a accueilli la première assemblée du bocage, le 28 mars 2022. L'objectif de cette table ronde est de fédérer les acteurs autour de la valorisation commune de la biodiversité mayennaise.

- Classement en réserve naturelle régionale

« Plan de gestion 2017-2022, Prairie et boisement humides des Bizeuls à Ernée (53) »

La commune d'Ernée est propriétaire en partie et gestionnaire du site de la réserve naturelle régionale (RNR) : prairie et boisement humides des Bizeuls. Elle a souhaité missionner le CPIE Mayenne Bas-Maine pour rédiger le plan d'interprétation du site. La réserve est également classée espace naturel sensible par le département de la Mayenne. Le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de la Mayenne sont donc, tous deux, parties prenantes de la gestion et de l'animation de ce site.

Elle programme des fiches actions comme des animations grand public, des clubs nature, des animations pour les enfants du centre de loisirs, et pour les scolaires, des formations à la gestion des espaces naturels, parcours d'orientation en lien avec le patrimoine naturel... Le plan de gestion a été renouvelé en 2022.



3

INVENTAIRES ET PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRES

I LES MONUMENTS HISTORIQUES

Trois superstructures sont protégées au titre des Monuments historiques. Principalement situés hors du centre historique de la commune, deux sont des dolmens, leurs protections nécessitent une conservation et valorisation en milieu peu urbanisé. D'un point de vue juridique, ces immeubles protégés génèrent en effet automatiquement un périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres.

a. Chapelle de Charné : 32 Avenue de Paris 53500 Ernée

Édifice du XIIIe - XVIIe siècle, la chapelle est classée partiellement au titre des Monuments historiques depuis l'arrêté du 27 avril 1964. Son cimetière est, quant à lui inscrit par arrêté du même jour.

Le sanctuaire de Charné est construit au carrefour d'anciennes voies romaines à l'emplacement d'un premier oratoire dédié à la Vierge. Cette première église est totalement reconstruite dans les premières décennies du XIIIe siècle. À la nef – qui se termine par un chœur à chevet droit – vient s'ajouter un transept surmonté d'une tour-clocher en son centre. Des percées gothiques, puis au XVe siècle, des fresques, viennent compléter le décor roman. Elle perd son statut d'église paroissiale en 1697, mais est sauvée de la ruine après la Révolution par une habitante d'Ernée, Anne Vauloup en 1808.

b. Le Dolmen de la Contrie du Rocher : 1525 La Jeusserie 53500 Ernée

Cette propriété privée accueille en ses terres le Dolmen de la Contrie du Rocher, datant de la période du Néolithique. Le dolmen est classé par la liste de 1889. L'allée couverte de la Contrie, anciennement désignée sous le nom de "Cave-Au-Diable", est située dans le petit bois de Bérenger, à quelques pas d'un petit ruisseau, proche des Bizeuls. Il mesure 7m de long et 1,50 m de large.

c. Allée couverte dite La Tardivière : 5000 La Tardiviere 53500 Ernée

Egalement monument du Néolithique est situé sur une propriété privée, cette allée couverte est classée par arrêté depuis le 8 février 1961.



La Chapelle de Charné



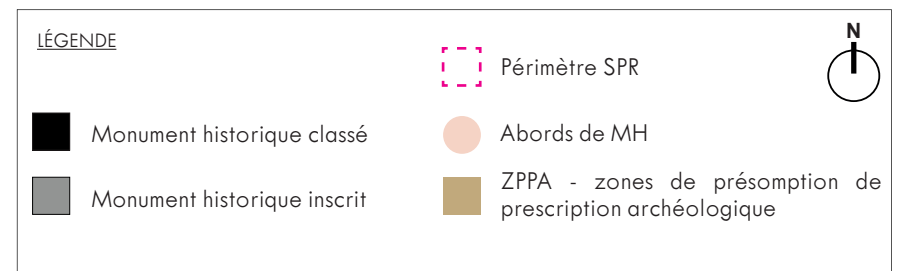
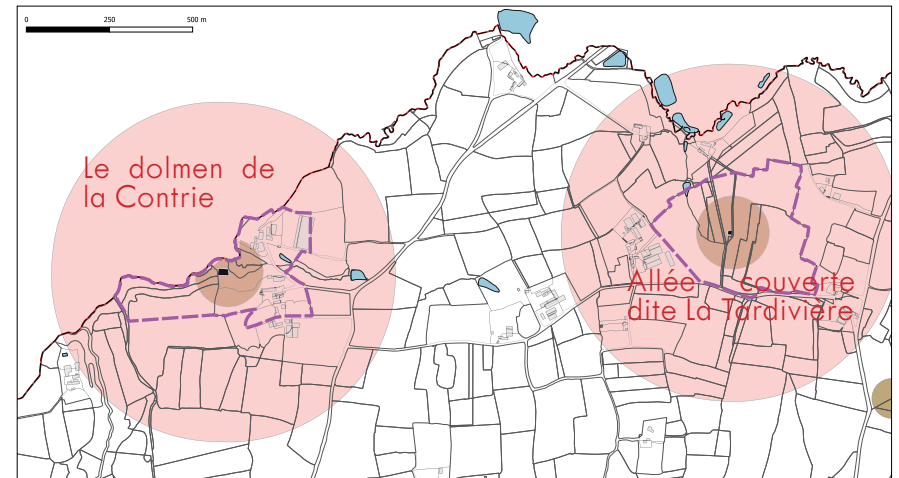
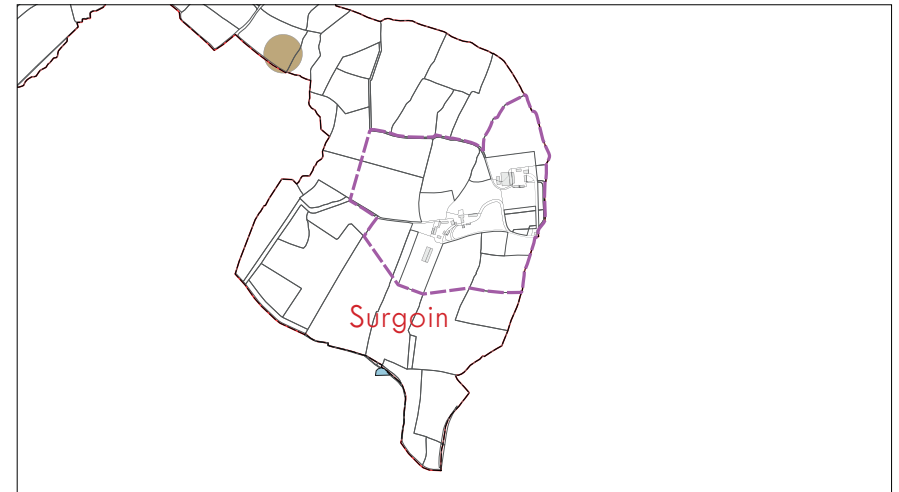
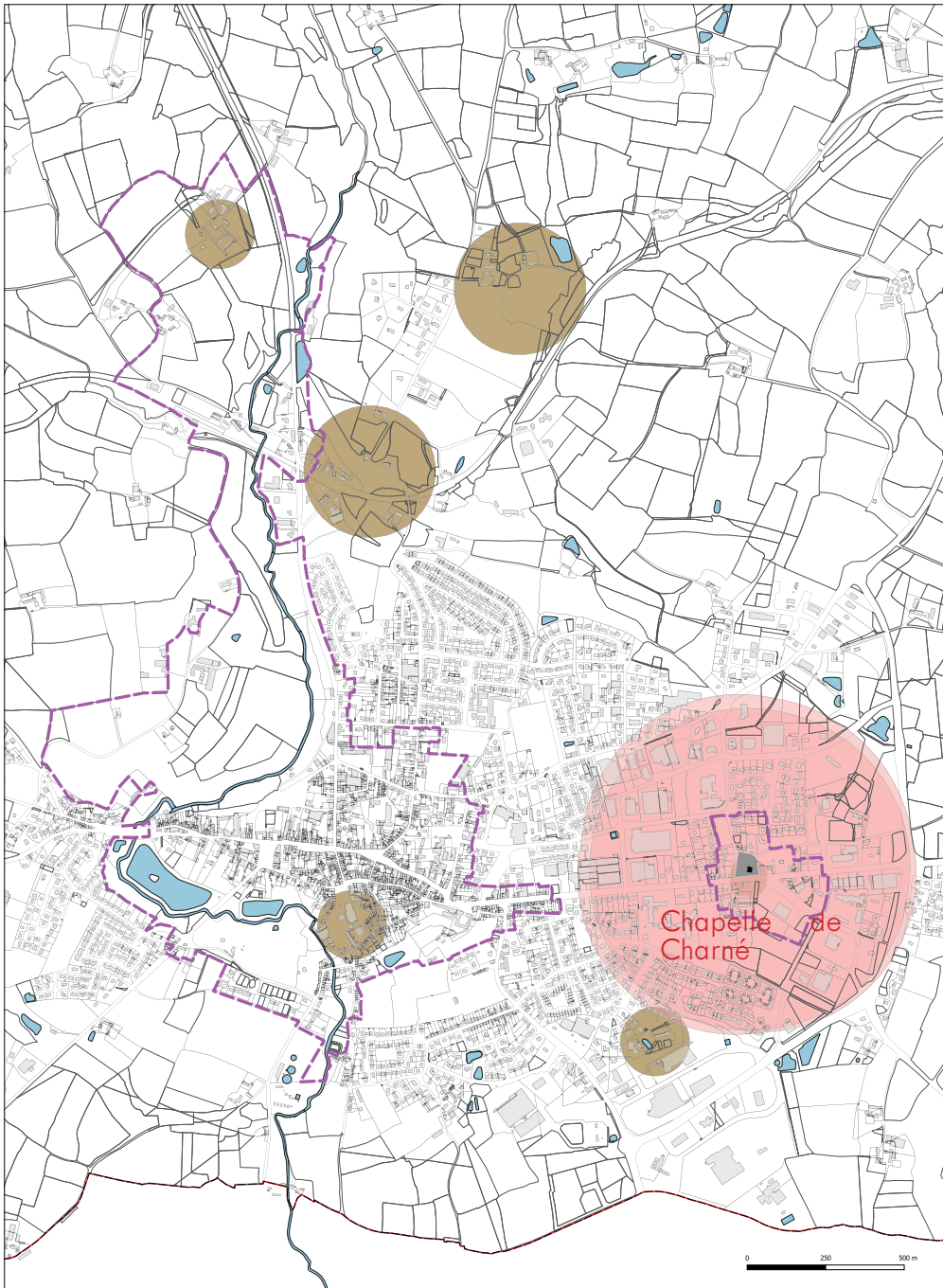
Le dolmen de la Contrie



Allée couverte dite La Tardivière

CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION

- > L'Architecte des bâtiments de France (ABF) émet un avis sur l'ensemble des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées pour toutes les parcelles situées à l'intérieur du périmètre de protection. Le délai des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme est de ce fait prolongé.
- > Pour les travaux sur les immeubles classés au titre des Monuments historiques, ils ne sont pas soumis au dépôt de permis de construire, mais à une autorisation administrative particulière accordée par le Préfet de Région après consultation de la DRAC.
- > Pour les travaux sur les immeubles inscrits au titre des Monuments historiques, les autorisations d'urbanisme «classiques» (permis de construire ou déclaration de travaux selon la nature des travaux) s'appliquent.



Cartographie des Monuments Historiques, leur abords et ZPPAU, SIG, Agence AEI 2023.

II LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) D'ERNÉE

La commune est concernée par un SCoT rural approuvé le 22 décembre 2014. Elle vise plusieurs objectifs :

- consolider le réseau de pôles qui maillent le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée,
- renforcer l'attractivité territoriale et favoriser un développement économique pérenne,
- valoriser l'environnement d'un espace rural et créer une véritable armature verte, support du cadre de vie.

Ernée est également couverte par un PLUi depuis le 25 novembre 2019

Le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il s'applique à une échelle plus large que celle du territoire communal. Il exprime un projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir, et porte la vision politique, stratégique et territoriale.

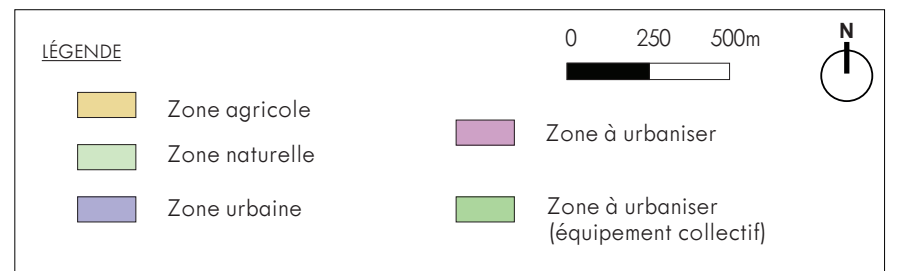
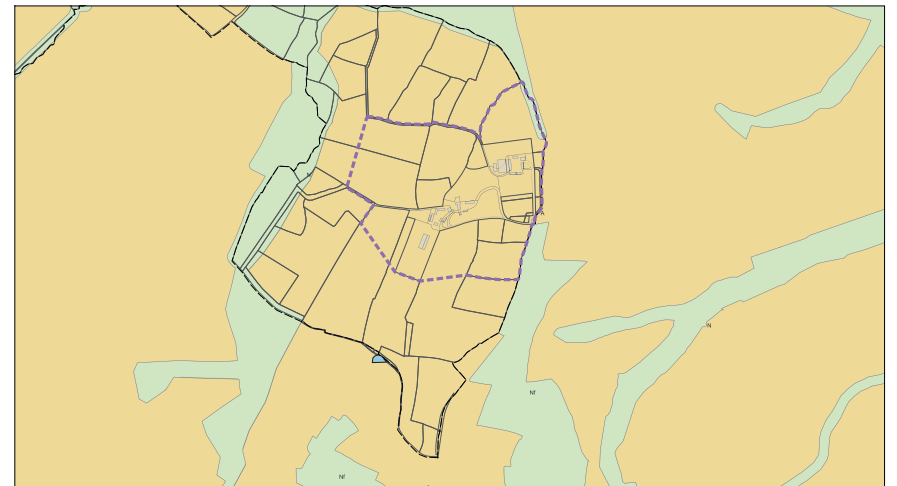
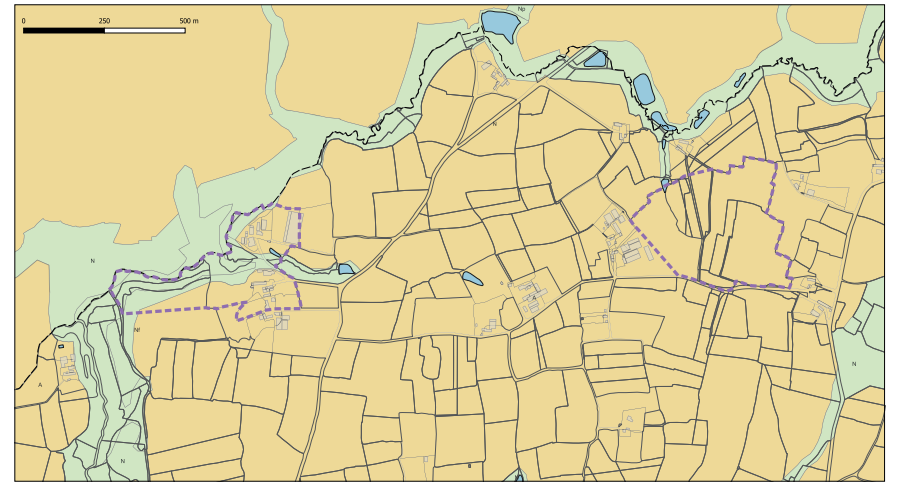
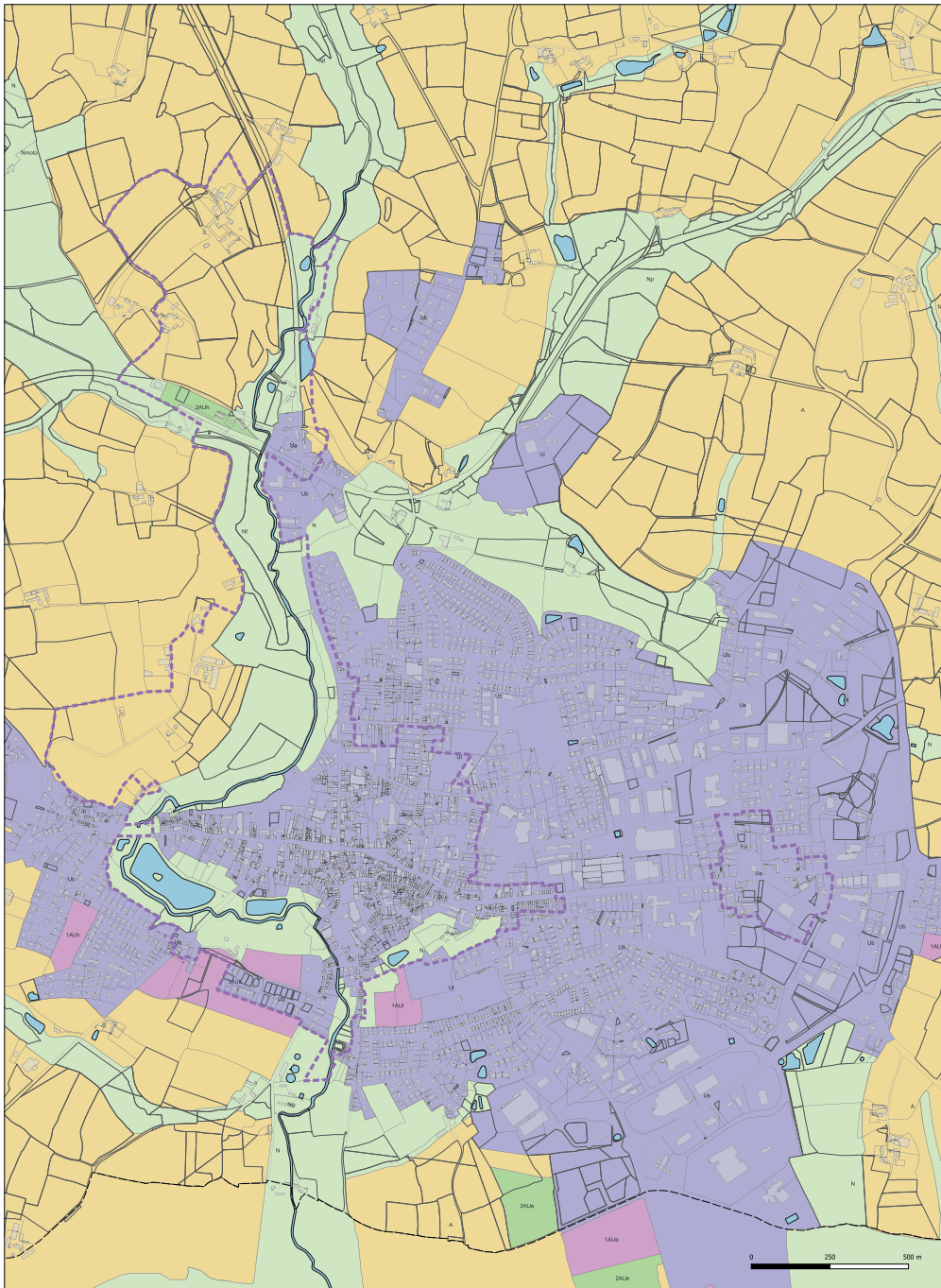
En élaborant un PLUi, les élus de la Communauté de communes de l'Ernée souhaitent atteindre les objectifs qu'ils poursuivent, à savoir :

- Maîtrise et équilibre de l'urbanisation et lutte contre une consommation foncière excessive
- Renouvellement urbain et renouvellement des centres-bourgs
- Développement de l'activité économique du territoire
- Développement territorial équilibré
- Prise en compte des enjeux liés au développement durable (transition énergétique, lutte contre le changement climatique ...)
- Valorisation et préservation du patrimoine, des ressources naturelles et paysagères
- Renforcement de l'attractivité touristique du territoire
- Préservation des espaces agricoles et naturels
- Préservation et de remise en bon état des continuités écologiques
- Maintien et renforcement de l'activité agricole
- Politique de déplacement
- Développement de la communication numérique



Communauté de communes de l'Ernée

Source : <https://www.lerneer.fr/un-territoire/politiques-de-lerneer/amenagement-du-territoire/plui-de-lerneer/>



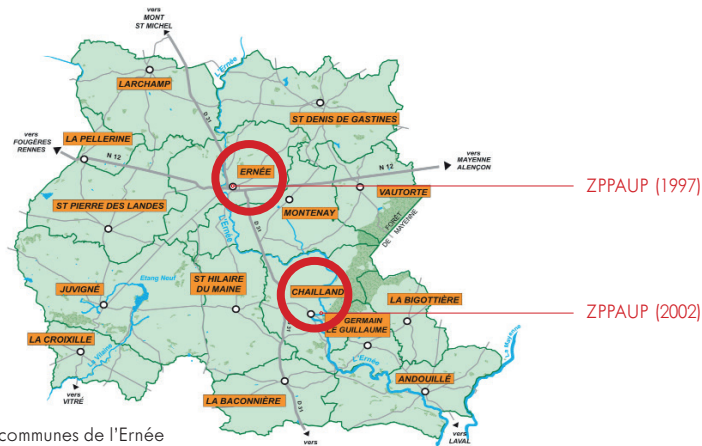
Cartographie du zonage du PLU, SIG, Agence AEI 2022.

Le Site patrimonial remarquable (SPR)

Un Site Patrimonial Remarquable est destiné à améliorer le cadre de vie, à protéger et à mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager dans le respect du développement durable.

La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) en date du 7 juillet 2016 a institué les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) en lieu et place des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

À cet effet, sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée, les ZPPAUP de Chailland et Ernée ont automatiquement été transformées en SPR.



CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION

Tous les travaux réalisés en Site Patrimonial Remarquable sont soumis à une autorisation préalable en vertu des dispositions de l'article L.642-6 du Code du patrimoine (exception faite des monuments historiques classés).

Les régimes d'autorisation de travaux sont :

- Soit l'autorisation d'urbanisme en application du code de l'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir)
- Soit l'autorisation spéciale en application du code du patrimoine.
- Tout dossier d'autorisation contient impérativement une notice présentant la description des matériaux qu'il est envisagé d'utiliser ainsi que les modalités d'exécution de ces travaux.

Cette obligation prévue par le droit de l'urbanisme pour tous les travaux en Site Patrimonial Remarquable est soumise à formalité (articles R.431-14 (PC) et R.431-36 (DP) du code de l'urbanisme).

Elle relève également, par l'article D.642-14 relatif aux projets de travaux soumis à autorisation préalable en applications de l'article L.642-7, du code du patrimoine.

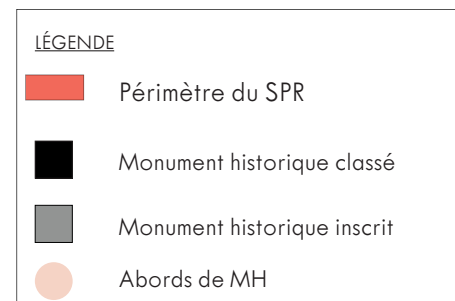
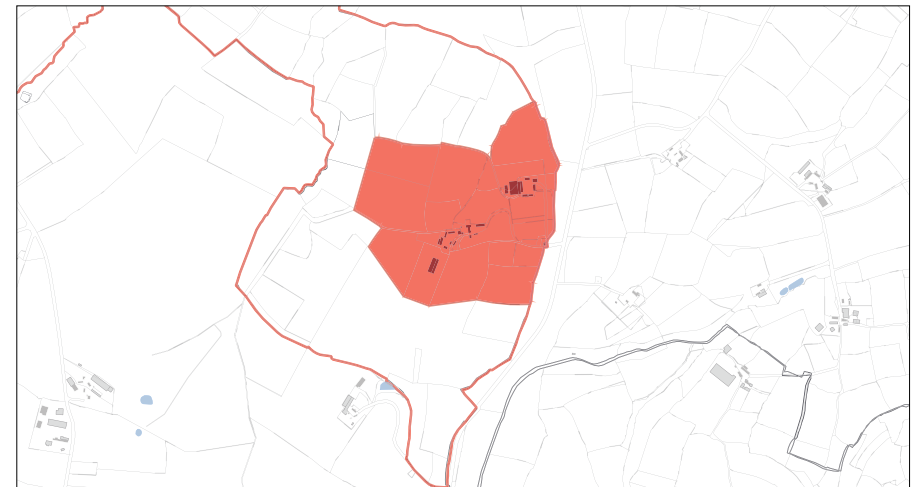
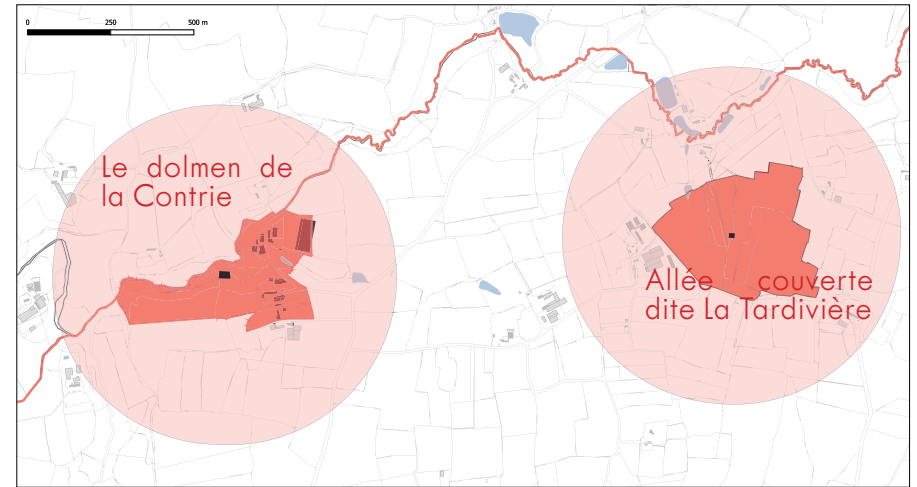
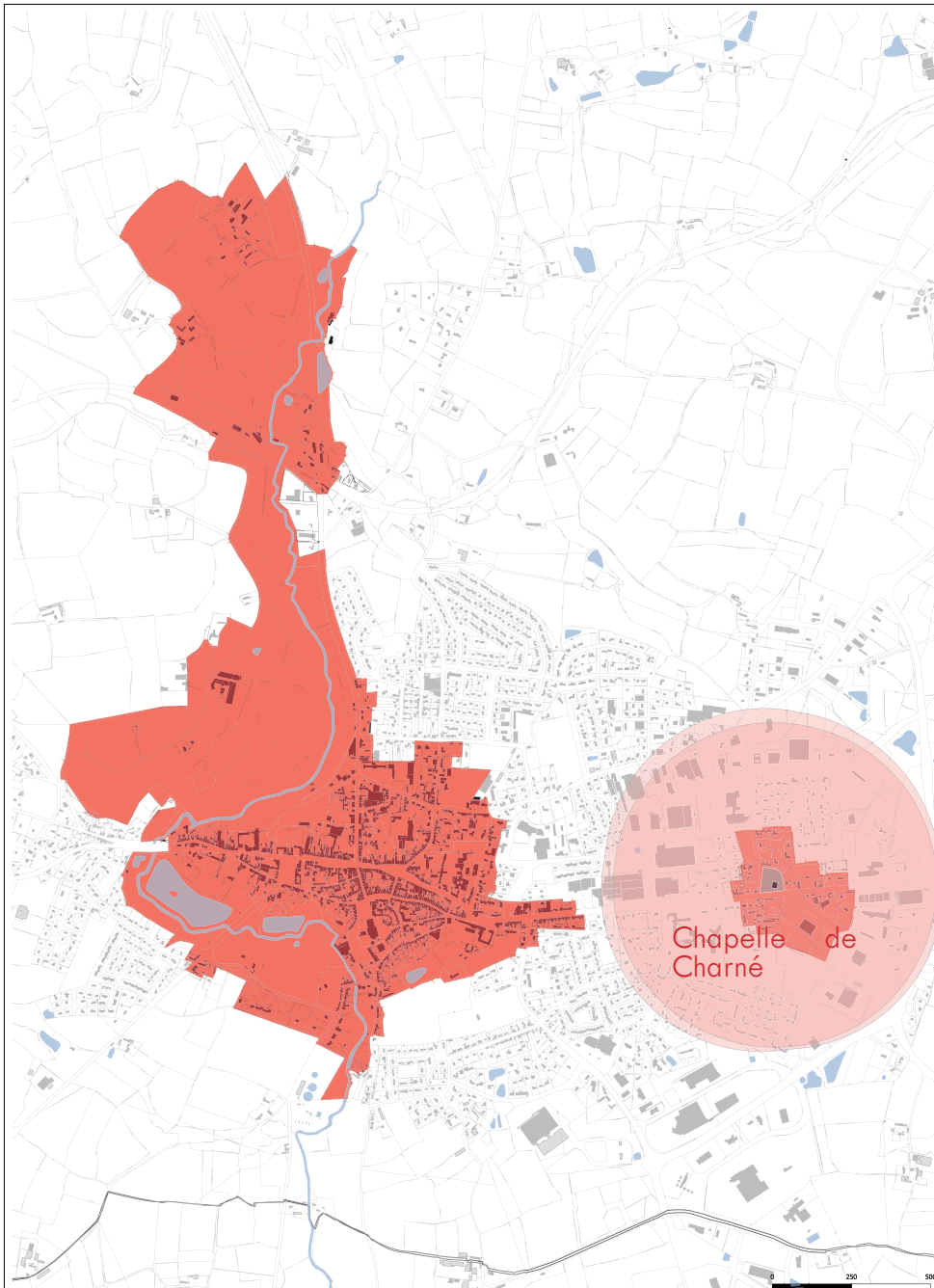
L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire, quel que soit le régime d'autorisation de travaux. Celui-ci dispose d'un mois pour émettre son avis à compter de sa saisine par l'autorité compétente.



SPR d'Ernée



SPR de Chailland



Carte de la commune et son périmètre de SPR, Agence AEI, 2022.

III LES PROTECTIONS ET INVENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX

1. ZNIEFF

La commune est concernée par deux périmètres d'inventaires de type ZNIEFF de type 1 et 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique), faisant ressortir une richesse écologique de ce territoire. Les inventaires et protections écologiques ci-après présentés ont été établis sur la bases des données mises à disposition par l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

- ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I en Pays de la Loire (n°0000322) Vallée de l'Ernée au Petit-Val (20 hectares)
- ZNIEFF Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type I en Pays de la Loire (n°00003142) Zones Tourbeuses du ruisseau des Bizeuls (7 hectares).

2. SRCE (Schéma régional de cohérence écologique), réservoirs de biodiversité

Le schéma régional de cohérence écologique identifie les continuités écologiques d'importance régionales, c'est-à-dire les espaces nécessaires aux espèces pour assurer leur cycle de vie (alimentation, reproduction, abris) et en particulier leurs déplacements. Ce schéma dresse un état des lieux des continuités existantes. Il propose également les actions pour maintenir ou améliorer ces continuités.

Les trames vertes et bleues régionales (ou SRCE) sont une réponse apportée à l'érosion continue et accélérée de la biodiversité. Elle définit des zones naturelles à fort potentiel – les « réservoirs de biodiversité » - ainsi que les liaisons entre elles – les « corridors écologiques » - permettant le déplacement des espèces.

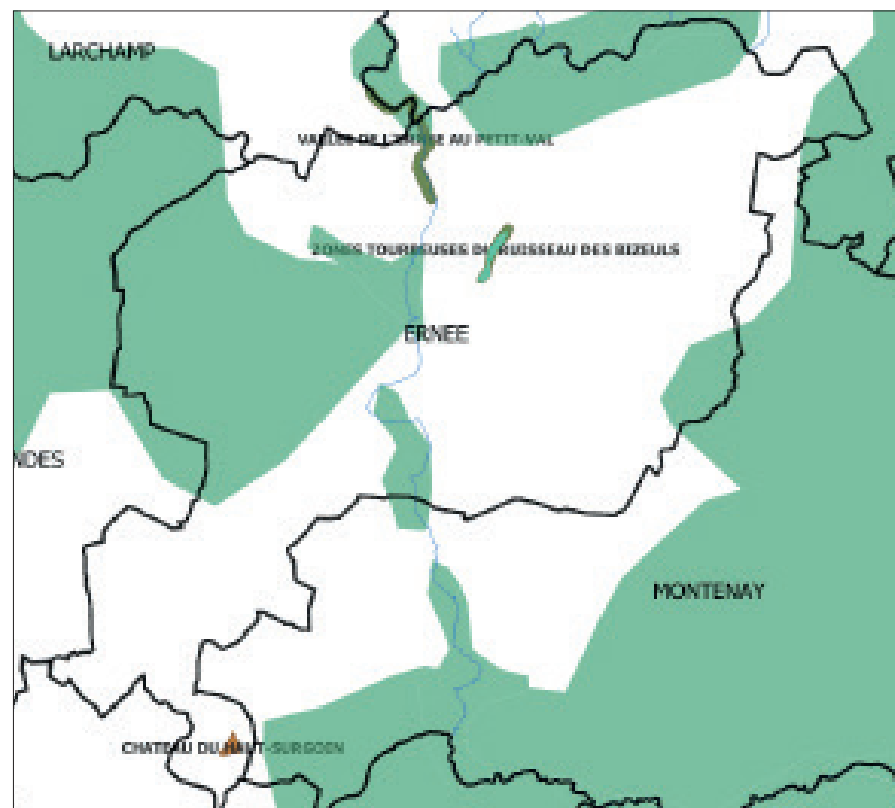
3. PNR (réserve naturelle régionale - Zone tourbeuse du ruisseau des Bizeuls)

Depuis 2003, la ville d'Ernée est engagée dans la conservation du patrimoine écologique et naturel des Bizeuls. La Réserve naturelle régionale (RNR) des Bizeuls est un ensemble de petites zones humides :

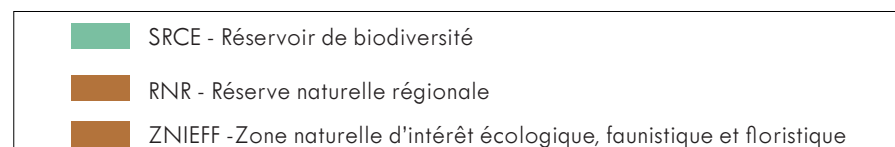
- une végétation humide et luxuriante représentait par la Reine des prés, la Salicaire commune ou encore les Épilobes,
- une zone tourbeuse, appelée le bas-marais oligotrophe, avec différentes espèces de lâiches,
- un boisement humide, nommé l'Aulnaie marécageuse, avec des espèces atypiques telles que la Dorine à feuilles opposées, la Lathrée clandestine et l'Isopyre faux-pigamon.

CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION

> Pas de protection directe, mais dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, le zonage et le règlement doivent prendre en compte les ZNIEFF, SRCE et PNR et veiller à appliquer la réglementation adéquate à la protection des espèces protégées présentes sur la zone.



Cartographie des protections paysagères - géoportail



IV LES PROTECTIONS LIÉES À L'EAU

a. Atlas des zones inondables de la Mayenne et de ses affluents

Un rapport datant de 2000 a été réalisé par la Préfecture de la Mayenne, et la direction départementale des territoires. L'objectif est de porter à la connaissance l'aléa hydraulique de manière fiable et accessible à tous les acteurs socio-économiques des vallées inondables.

L'atlas des zones inondables proposé s'inscrit dans un programme d'action pluriannuel pour la prévention des risques naturels établie lors du comité ministériel du 24 janvier 1994. L'étude s'est faite selon des données topographiques, hydrologiques et hydrauliques avec des enquêtes et des visites de terrain.

Le secteur concerne 61 communes dont Ernée. Les cours d'eau étudiés sont les suivants :

- La Mayenne
- Le Vicoin
- L'Oudon
- L'Ernée
- La Jouanne

Source : Atlas des zones inondables de la Mayenne et de ses affluents, 2000

CONSÉQUENCES DE LA PROTECTION

> Document non réglementaire à titre pédagogique.

b. Actions de revalorisation de l'Ernée

Un projet de revalorisation est réalisé par le Syndicat de Bassin de l'Ernée dans un Contrat multithématique Colmont-Erneé. Il vise à des travaux de restauration, notamment l'aménagement des barrages de l'ancien Moulin de Vahais et de l'usine d'eau potable d'Ernée.

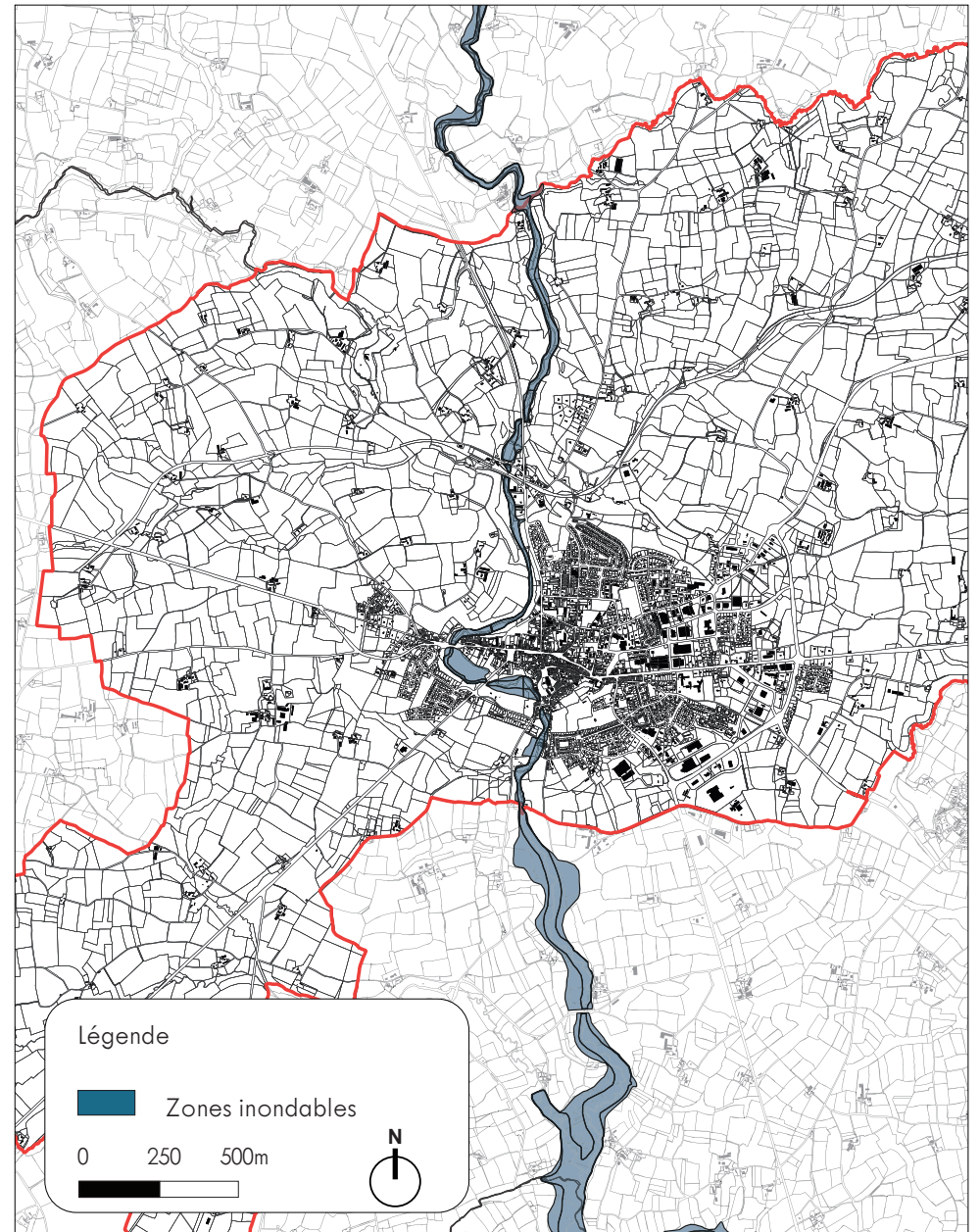


Photographies du moulin du grand Vahais, 2022



Extrait du rapport d'action de revalorisation, syndicat de Basse de l'Ernée

Carte des zones inondables >



625. ERNÉE (Mayenne). — Rue Nationale

